



CS-OL 15/01/2019

Procès-verbal du conseil d'administration du 08 janvier 2019

Convoqué à 18h à la Veyrière à Veyrier-du-Lac,

Présents : Olivier Labasse, Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Mireille Kishazy, Michel Meyer, Jean Claude Secchi, Laurent Billet, Georges Davignon, Michel Bodoy,

Excusé : Charles Lacombe

Adhérents invités : Mme Corinne Labasse, Mme Clotilde Lelarge

Cette réunion a débuté à 18h. selon l'ordre du jour établi par Olivier Labasse le 31/12/2018

Pièces jointes ou envoyées avant le CA :

- ordre du jour du CA envoyé le 31/12/2018
- projet de PV du CA du 04/12/2018
- Compte-rendu des questions BVV / réponses au conseil municipal du 11 décembre 2018
- Le MAG n° 87(censure -ou oubli- de la mention de l'enquête BVV sur les besoins et souhaits en matière de transports collectifs en fin de §4)
- lettre de BVV à Madame le Maire à propos du saccage des arbres de la terrasse de la Baronne et de sa propriété
- projet OL de carte de vœux avec une photo de Jacques Moreau.

1) Approbation du PV du CA du 04/12/2018. Projet envoyé aux administrateurs le 31/12/2018.

Aucune remarque n'étant avancée, le PV est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents, Il est mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org, rubrique « assemblées générales et CA ».

2) Les réunions LOLA

Le Président informe des dernières dispositions pour contacter ou intervenir sur le Site LOLA qui sera fermé aux contributions le 17 janvier 2019, les réponses des porteurs de projets pouvant dépasser cette date. On sera attentif à la mise en ligne éventuelle d'une étude tardive pro-domo de BG Artelia pour le Conseil départemental, constellée d'allégations inexactes et d'assertions trompeuses pour tenter de disqualifier les scénarios alternatifs au projet LOLA, pour le cas où les MO la déposeraient juste avant la clôture du site de telle sorte à empêcher d'y répondre. Sur le forum, plusieurs ont remarqué une déclaration de soutien du maire d'Annecy-le-Vieux à LOLA ; on lira avec intérêt, pour juger de sa pertinence, les réponses du public qui montrent le manque de sérieux des arguments avancés par lui et la méconnaissance des études officielles commandées par l'Agglomération et le Département réalisées entre 2011 et fin 2018.

La Garante de la CNDP doit remettre son rapport d'ici le 17 février et l'expert technique « transports » de la CNDP le fera pour le sien dans les mêmes dates. A suivre.

3) Conseil Municipal du 11 décembre 2018 :

Jacques Lelarge et Georges Davignon représentait BVV (Claude Saulgeot était présent à titre personnel). Les points abordés sont rapportés par Georges dans son compte-rendu :

* Elagage des branches et buissons qui débordent sur la route du haut, particulièrement la route du Mont-Veyrier, et qui gênent la circulation, notamment le croisement des véhicules. Le maire demande un relevé précis des lieux où ces débordements sont constatés pour envoyer des lettres de rappel aux propriétaires riverains. George s'en charge.

* Sens unique rue de la Brune, pendant la période estivale : le Maire est prêt à prendre un arrêté temporaire mais à la condition de recevoir une demande signée d'une majorité de riverains. Le conseil pense que Nicole Tournafol est la mieux qualifiée à cette fin.

* Poubelles de l'Auberge du lac : la maire connaît le problème, de même qu'au niveau du supermarché Casino et de l'ex hôtel de la Baronne. Elle interviendra pour tenter de régler les désordres.

* Arbres de la terrasse de l'ancien hôtel de la baronne entre le supermarché Casino et le bâtiment de M. Dazin. Elle a constaté le saccage, pour la 2^{ème} fois, de ces arbres que l'on voit sur toutes les photos des années 1930 et publicités d'époque et a bien reçu la lettre de notre Président. Elle est aussitôt intervenue pour faire

cesser le désordre lié à l'inculture des donneurs d'ordre et l'intervention de non professionnels demandée par eux. La terrasse à cet emplacement emblématique (cf. Panneau de Veyrier-Patrimoine posé quelques mois avant le massacre) sera reverdie et nous espérons une reprise des arbres restant (1/2 du patrimoine initial).

4) Projets d'urbanisme à suivre en 2019 :

Le président Labasse rappelle qu'il faudra être vigilant cette année sur les OAP prévues au PLU : emplacement de la Poste, Presbytère, la Ravoire, maison Oberkampf. Il rappelle nos demandes et suggestions faites dans l'analyse critique du projet de PLU. Nous comptons sur les compétences de Jacques Herrgott pour nous aider à suivre ces dossiers avec le Président et le Conseil. L'élargissement des trottoirs pour la sécurisation et le confort des piétons rue de la Tournette, en particulier entre Pérouzes (Cinémathèque) et le rond-point de la poste sur les 2 cotés reste une priorité. Rappelons que le piéton est le plus vulnérable des usagers des voiries et que c'est d'abord lui qu'il faut protéger.

5) Sujets divers abordés :

Cuves à décontaminer à l'emplacement de l'ancien garage de Chavoires : Le nouveau propriétaire s'est engagé de résoudre le problème s'il y a lieu.

Containers à proximité de la plage de la Brune débordant au moment des fêtes de fin d'année : problème à transmettre au Grand Annecy ; solutions déjà proposées l'an dernier de façon générale par BVV : prévoir une augmentation de la fréquence de collecte, un vidage les veilles de ces fêtes et une information aux habitants pour les appeler à plus de civisme.

Parking relais des futurs TC « Top » : faire preuve de discernement sur leurs localisations (à l'extérieur des centres villages) et leur nombre en fonction des utilisateurs futurs (cf. bande urbanisable restreinte qui permet aux habitants de venir à pied selon les normes de distance entre arrêts, 300 à 500m, et, pour les utilisateurs « extérieurs », les placer en entrées ou sorties) et des circuits futurs de bus (cf. rive Est et Direction Thônes...).

6) Regroupement des Communes :

Des articles ont paru dans « le Monde » et « le Figaro » montrant les avantages concernant les dotations de l'Etat : à suivre...

7) Chemins ruraux :

Suite à la délibération du conseil municipal sur le sujet, BVV demandera à M. Chappaz la carte qu'il aurait établie répertoriant tous les chemins ruraux au nombre de 30 situés au-dessus de la route du haut dont la longueur atteindrait près de 11 kilomètres

8) Voies communales :

Au conseil municipal nous avons appris que la voirie communale est de 19,6 km et que les voies piétonnes sont de 1,5km sur la commune de Veyrier-du-Lac ... Pour BVV il faut : limiter les flux de véhicules (dont le report de substitution Annecy – Faverges et les flux pendulaires par l'offre de TC performants permettant un report modal de la voiture vers des TC plus confortables, rapides, économiques...), cesser d'encourager le trafic routier de transit saisonnier (Genève – Albertville), limiter le tonnage des poids lourds sur la rive Est (comme demandé sur la rive Ouest) et maîtriser le stationnement.

9) Voie verte Veyrier Menthon

Les travaux vont démarrer au printemps avec des problèmes de circulation moindres que le précédent chantier mais la replantation de la ligne d'arbres qui seront détruits lors des travaux, convenue l'an dernier avec le Département semble remise en cause par la Mairie. A suivre.

10) la vie de notre association

Le nombre de cotisations réglées en 2018 s'élève à 101 merci à toutes et tous de leur confiance.

Après délibération, nous maintenons les réunions ouvertes aux adhérents les mois pairs : février, avril ...

Cependant, si des questions urgentes se présentaient aux adhérents ceux-ci pourront nous en faire part à tout moment pour qu'elles soient analysées dès le premier CA à venir, en leur présence sur invitation le temps de la traiter.

En cette fin d'année, nous regrettons les décès de nos amis Louis Faramaz, et Guy Meynardi : nos pensées et notre sympathie vont à leurs familles.

Le calendrier des réunions mensuelles du CA a été établi, il est déjà sur la page actualité du site et sera joint aux vœux que BVV enverra prochainement à tous ses adhérents. D'une façon générale, nous maintenons le premier mardi de chaque mois à 18h. **Notre Assemblée Générale aura lieu le jeudi 28 mars 2019.**

**Prochain Conseil d'Administration, ouvert à tous les adhérents,
mardi 05 février 2019 à 18 heures à la salle de la Veyrière**